

Si les négociations échouent, déconventionnements et départs à l'étranger se profilent

Si les négociations conventionnelles en cours achoppent et que le règlement arbitral s'applique ou si les résultats sont en ligne avec le règlement arbitral, 23 % des praticiens « envisageraient un déconventionnement », 17 % avanceraient leur retraite et 8 % s'expatrieraient, montre un sondage réalisé en novembre dernier par l'institut IFOP auprès de 601 libéraux représentatifs (hors orthodontistes) pour l'association « Agir pour la santé dentaire »* et l'UPRS dentiste Grand-Est. Seuls 3 praticiens sur 10 (31 %) se rangeraient au règlement arbitral... Chez les moins de 40 ans, le déconventionnement serait même une solution pour 34 % et le départ à l'étranger tenterait 15 % d'entre eux.

Les chirurgiens-dentistes sondés s'expriment majoritairement contre la pratique des plafonds (57 %), en particulier dans l'agglomération parisienne (69 %), mais 4 sur 10 (41 %) les accepteraient en contrepartie d'une large revalorisation des soins: 13 % souhaitant un doublement des tarifs et 22 % un triplement.

Enfin, trois quarts des praticiens se disent favorables à la mise en place d'un secteur 2 et souhaiteraient soumettre de nouveaux actes au remboursement de l'assurance maladie: parodontie (74 %), prévention (67 %), implantologie (63 %) et coiffage pulpaire (61 %).

*Créée au mois de novembre, l'association « Agir pour la santé dentaire (ASD) veut devenir un « groupe de réflexion » à long terme, ouvert à toute la filière dentaire, sortant des carcans idéologiques, formulant des propositions aux pouvoirs publics et concevant des actions de défense de la profession.

Contact: agirpsd@gmail.com